

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PG 1612-20% H

Numéro de la matière : 88010504

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation industrielle, Agent colorant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Heraeus Deutschland GmbH & Co. KG
Heraeusstr. 12-14
63450 Hanau

Téléphone : +496181351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds@heraeus.com
(Heraeus Holding: EHS Chemical Safety)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 6132-84463
Numéro d'urgence international
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Huile d'eucalyptus

Oil, lavender

colophane

Huiles, pic

Huile de fenouil

Huiles, épicéa

Huiles de citron

Oils, lavandin

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

dichlorométhane

essence de térébenthine

Huile de girofle, feuille

Huile de casse

Huile de menthe poivrée

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile d'eucalyptus	8000-48-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Oil, lavender	8000-28-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
colophane	8050-09-7 232-475-7	Skin Sens. 1; H317	>= 5 - < 10
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 5
Huiles, pic	8016-78-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304	>= 2,5 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
toluène	108-88-3 203-625-9	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
xylène	1330-20-7 215-535-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 3
Huile de fenouil	8006-84-6	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
orthophosphate de triargent	7784-09-0 232-049-0	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Huiles de citron	8008-56-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Huiles, épicéa	8008-80-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Oils, lavandin	8022-15-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
dichlorométhane	75-09-2 200-838-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3
essence de térébenthine	8006-64-2	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 2,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

	232-350-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
bornane-2-one	76-22-2 200-945-0	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 1
décahydronaphtalène	91-17-8 202-046-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1C; H314 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
Huile de girofle, feuille	8000-34-8	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304	>= 0,1 - < 1
acides naphténiques, sels de cuivre	1338-02-9 215-657-0	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre	22221-10-9 244-846-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
Huile de casse	8007-80-5	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351	>= 0,1 - < 1
Huile de menthe poivrée	8006-90-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Non attribuée 265-150-3	Asp. Tox. 1; H304	>= 5 - < 10

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Contient:

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement
Poly(3,4-ethylendioxythiophen)- polystyrolsulfonat; PEDOT/PSS	155090-83-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver à fond avec:
Polyéthylène glycol 400.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
Composés de l'argent
Oxydes de phosphore
Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

nale (voir section 13).
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Porter un équipement de protection individuel.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m ³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m ³	FR VLE
Information sup-	Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

plémentaire	dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
colophane	8050-09-7	VME	0,1 mg/m ³ (Formaldéhyde)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	100 ppm 384 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	20 ppm 76,8 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
dichlorométhane	75-09-2	VME	50 ppm 178 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 356 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
essence de térébenthine	8006-64-2	VME	100 ppm 560 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
bornane-2-one	76-22-2	VME	2 ppm 12 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

plémentaire

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
colophane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	117 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	toluène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	384 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	384 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	226 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	56,5 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56,5 mg/m ³
xylène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	289 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	174 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	174 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
dichlorométhane	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	0,06 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	88,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2395 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	353 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	353 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4750 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	706 mg/m3
essence de térébenthine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,57 mg/kg p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
bornane-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,6316 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,3478 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
décahydronaphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	24 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,56 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
colophane	Eau douce	0,0016 mg/l
	Eau de mer	0,00016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,016 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,007 mg/kg
	Sédiment marin	0,0007 mg/kg
	Sol	0,00045 mg/kg
toluène	Eau douce	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,68 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg
	Sédiment marin	16,39 mg/kg
	Sol	2,89 mg/kg
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
	Sédiment marin	12,46 mg/kg
	Sol	2,31 mg/kg
dichlorométhane	Eau douce	0,54 mg/l
	Eau de mer	0,194 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,27 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	26 mg/l
	Sédiment marin	1,61 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	4,47 mg/kg
	Sol	0,583 mg/kg
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Sol	0,456 mg/kg
bornane-2-one	Eau douce	0,0093 mg/l
	Eau de mer	0,00093 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,093 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,139 mg/kg
	Sédiment marin	0,0139 mg/kg
	Sol	2,17 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	5,56 Aliments mg / kg
décahydronaphtalène	Eau douce	0,00184 mg/l
	Eau de mer	0,000184 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,373 mg/kg
	Sédiment marin	0,0373 mg/kg
	Sol	0,075 mg/kg

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Remarques

: Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type

: Type de Filtre recommandé:

Filtre de type ABEK-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun foncé

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : (25 °C) Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 35 °C
(1.013 hPa)

Point d'éclair : 41 °C

Version 3.0 Date de révision: 29.09.2016 Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	(21 °C) Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	(21 °C) Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	<= 1.100 hPa
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	115 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	:	> 40 mm ² /s (23 °C) > 20,5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

colophane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Huiles, pic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.300 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Huile de fenouil:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

orthophosphate de triargent:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0Date de révision:
29.09.2016Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015**Huiles de citron:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Huiles, épicéa:Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similairesToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires**dichlorométhane:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguëToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 49 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeurToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**essence de térébenthine:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VIToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 13,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeurToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI**alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Méthode: OCDE ligne directrice 403

bornane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 1.310 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (Humain): > 50 - 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

décahydronaphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 4.170 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): 4,08 mg/l**
Durée d'exposition: **4 h**
Atmosphère de test: **vapeur**
Evaluation: **Corrosif pour les voies respiratoires.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5.200 mg/kg

Huile de girofle, feuille:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de casse:

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.319 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.226 mg/kg

Huile de menthe poivrée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.951 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Huile d'eucalyptus:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

colophane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Huiles, pic:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

toluène:

Espèce: Lapin
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat: Irritation de la peau

xylène:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Huile de fenouil:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Huiles, épicéa:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

dichlorométhane:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

essence de térébenthine:

Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Résultat: Irritation de la peau

alcool benzylique:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

décahydronaphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Huile de girofle, feuille:

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Huile de casse:

Résultat: Irritation de la peau

Huile de menthe poivrée:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère de la peau

Evaluation: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Huile d'eucalyptus:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

colophane:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Huiles, pic:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

xylène:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Huile de fenouil:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

dichlorométhane:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

essence de térébenthine:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

alcool benzylique:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

bornane-2-one:

Résultat: Irritation des yeux

décahydronaphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Huile de girofle, feuille:

Espèce: Lapin
Méthode: Test de Draize
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de casse:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Huile de menthe poivrée:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile d'eucalyptus:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

colophane:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Huiles, pic:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

toluène:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

xylène:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: négatif

Huile de fenouil:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 442B
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

orthophosphate de triargent:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Type de Test: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Huiles, épicea:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

dichlorométhane:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: négatif

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

essence de térébenthine:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

alcool benzylique:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

décahydronaphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Huile de girofle, feuille:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Huile de casse:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Huile de menthe poivrée:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile d'eucalyptus:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

colophane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

toluène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

xylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

: Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

orthophosphate de triargent:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test du micronoyau in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

dichlorométhane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: positif

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

essence de térébenthine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

alcool benzylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

bornane-2-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

décahydronaphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Huile de girofle, feuille:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

: Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: Équivoque

Huile de casse:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultats positifs d'études de mutagenicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagenicité sur les cellules germinales.

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

toluène:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 24 Mois
Résultat: négatif

xylène:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 103 semaines
Résultat: négatif

dichlorométhane:

Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 102 semaines
Résultat: positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

alcool benzylique:

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 103 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Huile de girofle, feuille:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de casse:

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 105 semaines

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

colophane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

toluène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: positif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
- Evaluation base de tests sur les animaux.

xylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Développement embryo-fœtal
pement du fœtus Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

orthophosphate de triargent:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-
pement du fœtus coce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

dichlorométhane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux
générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Développement embryo-fœtal
pement du fœtus Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

essence de térébenthine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-
pement du fœtus coce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

alcool benzylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

bornane-2-one:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

décahydronaphtalène:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité développementale prénatale (térogénicité)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

toluène:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

xylène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

dichlorométhane:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

bornane-2-one:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

xylène:

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)

Organes cibles: Système nerveux central, Foie, Reins

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

dichlorométhane:

Voies d'exposition: Ingestion

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Rat, femelle
NOAEL: 900 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 12 Mois
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Espèce: Rat
LOAEL: 1,875 mg/l
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 6 Mois

xylène:

Espèce: Rat
NOAEL: 4,35 mg/l
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 90 Jrs

orthophosphate de triargent:

Espèce: Rat
NOAEL: 30 mg/kg
LOAEL: 125 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 Jrs
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

dichlorométhane:

Espèce: Rat
NOAEL: 6 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 sem.

Espèce: Rat
NOAEL: 0,694 mg/l
LOAEL: 1,736 mg/l
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 2 a

alcool benzylique:

Espèce: Rat
NOAEL: 1,072 mg/l
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 28 Jrs
Méthode: OCDE ligne directrice 412

bornane-2-one:

Espèce: Rat
NOAEL: 250 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 13 sem.

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

décahydronaphtalène:

Espèce: Rat, mâle
NOAEL: > 10 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 28 Jrs

Espèce: Rat, femelle
NOAEL: > 1.000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 28 Jrs

Espèce: Rat
NOAEL: 1,42 mg/l
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 14 sem.

Huile de girofle, feuille:

Espèce: Rat
NOAEL: 300 mg/kg
LOAEL: 625 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 a
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de casse:

Espèce: Rat
NOAEL: 200 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 12 sem.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Rat
NOAEL: \geq 1.000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 54 Jrs
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles, pic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

toluène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

xylène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles de citron:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles, épicéa:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

essence de térébenthine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

décahydronaphtalène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de girofle, feuille:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

toluène:

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central

Version
3.0Date de révision:
29.09.2016Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Symptômes: Troubles neurologiques, Fatigue, Vertiges

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Huile d'eucalyptus:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

colophane:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1 - < 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 911 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 : > 99 mg/l Durée d'exposition: 10 min
Huiles, pic:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 : > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 : > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
toluène:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3,78 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,39 mg/l Durée d'exposition: 40 jr Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

NOEC: 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CI50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 157 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 56 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,91 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de fenouil:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,5 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,28 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les bactéries : NOEC : 0,025 mg/l
Durée d'exposition: 13,3 min
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,01 - 0,1 µg/l
Durée d'exposition: 60 jr
Espèce: **Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**
Remarques: **Selon les données provenant de composants similaires**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 2,74 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Huiles de citron:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Huiles, épicea:

- Toxicité pour les poissons : LL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : EL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

dichlorométhane:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 193 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : 2.590 mg/l
Durée d'exposition: 40 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 142 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

essence de térébenthine:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

alcool benzylique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 310 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

bornane-2-one:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 35 - 50 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

décahydronaphtalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 1,84 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,49 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Scenedesmus subspicatus): > 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Huile de girofle, feuille:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,05 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR : > 1 - 10 µg/l
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR : > 1 - 10 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Huile de menthe poivrée:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les bactéries : EC10 : 51 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0Date de révision:
29.09.2016Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015**naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****colophane:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

toluène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 20 jr

xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87,8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de fenouil:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: $\geq 90,7$ %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles, épicéa:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

dichlorométhane:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 28 jr

essence de térébenthine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 92 - 96 %
Durée d'exposition: 14 jr

bornane-2-one:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

décahydronaphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1 - 3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301C

Huile de girofle, feuille:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de casse:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de menthe poivrée:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

colophane:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): < 100

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3 - 6,2

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,7 - 4,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

toluène:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): 90

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,73

xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): 5,4 - 25,9

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,12 - 3,2

Huile de fenouil:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Huiles de citron:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4

Huiles, épicéa:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

dichlorométhane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 2 - 5,4
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,25

essence de térébenthine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

alcool benzylique:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,05

bornane-2-one:

Version 3.0 Date de révision: 29.09.2016 Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,414

décahydronaphtalène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 839 - 3.050
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,7
Remarques: Calcul

Huile de girofle, feuille:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,04

Huile de menthe poivrée:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de réchauffement global (PRG)

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC)

Composants:

dichlorométhane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 31
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 8,7
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 2,7
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,38 a
Efficacité radiative: 0,03 Wm²ppb

Information supplémentaire: Hydrocarbures et autres composants - Effets directs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1263
ADR : UN 1263
RID : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES
ADR : PEINTURES
RID : PEINTURES
IMDG : PAINT
(Toluene, Solvent naphtha (petroleum), light arom., Oils, spike, Trisilver orthophosphate)
IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Remarques : Prescription particulière 640E

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
PG 1612-20% H

Heraeus

Version 3.0 Date de révision: 29.09.2016 Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Remarques : Prescription particulière 640E

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Remarques : Prescription particulière 640E

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

du Conseil concernant les exportations et importations
de produits chimiques dangereux

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
----	---------------------------------	-------	-------

34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 36, 65, 66, 4 bis, 12, 49 bis, 49

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4510, 4734

Autres réglementations : Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection

Version
3.0Date de révision:
29.09.2016Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes,
le cas échéant.

Autres informations : Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H228	: Matière solide inflammable.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PG 1612-20% H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
29.09.2016

Date de dernière parution: 10.02.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR